

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878 Date d'émission: 09/06/2023 Date de révision: 09/06/2023 Remplace la version de: 23/05/2023 Version: 6.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange Nom commercial : Hynat DW872

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Produit destiné au traitement des eaux

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DERYPOL, S.A HQ: Manufacturing: C/Plató, n 6, Entlo, 5 C/Cal Gabatx, s/n

08021 Barcelona (Spain) 08520 Les Franqueses del Vallès (Spain)

Tel. +34 93 238 9090 Tel. +34 93 8496188 regulatory@derypol.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +34 93 849 6188

9:00-13:00 h 15:00-17:00 h (GMT + 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Mélanges/Substances: FDS UE > 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830, 2020/878 (Annexe II de REACH)

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : En cas de fuite, le contact de l'eau et du produit peut donner lieu à des surfaces très

glissantes.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Remarques : Amidon prégélatinisé cationique (CAS 56780-58-6)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'Annexe II de REACH

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne réaliser aucune action qui implique un risque sans la formation adéquate. Utiliser

l'équipement de protection individuelle nécessaire, en fonction des circonstances sur le lieu

d'intervention.

Premiers soins après inhalation

Premiers soins après contact avec la peau

Premiers soins après contact oculaire

Premiers soins après ingestion

En cas de gêne, sortir à l'extérieur pour prendre l'air.Laver abondamment à l'eau savonneuse.

: Laver rapidement et avec précaution, avec de l'eau propre pendant au moins 15 minutes. Bouger le globe oculaire en écartant bien les paupières. Consulter un médecin. Le lieu de

travail doit obligatoirement disposer de douches oculaires (rince œil) d'urgence.

: Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Aucun effet aigu n'est prévu, mis à part une réaction allergique de l'individu à certains

ingrédients du produit.

Symptômes/effets après inhalation : Aucun effet n'est prévu.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Aucun effet n'est prévu.

Symptômes/effets après contact oculaire : Aucun effet n'est prévu.

Symptômes/effets après ingestion : Gênes gastro-intestinales. L'ingestion répétée du produit est considérée comme une voie

d'exposition très improbable si le travail est effectué dans des conditions de santé et d'hygiènes adéquates.

Symptômes/effets après administration : Voies d'exposition possibles: peau et yeux.

intraveineuse

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement. N'importe quel ingrédient en grande proportion selon le critère établi dans le Règlement 1272/2008 est mentionné dans le paragraphe 3.2 de cette fiche de données de sécurité. Consulter un médecin de toute urgence.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau. Spray d'eau, poudre sèche, dioxyde de carbone, mousse.

Agents d'extinction non appropriés : Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'explosion : Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Ce produit est une poussière de classe d'explosion ST-1 à des niveaux d'humidité normaux. EMI > 30 mJ (à des niveaux

d'humidité normaux). Pmax: 9.5 bar. Kst 195 bar m/s.

Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

: Des gaz dangereux peuvent se dégager, principalement oxydes de carbone (COx).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement

résistant.

Autres informations : En contact avec de l'eau, le produit forme des surfaces glissantes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ne pas marcher sur la fuite et éviter tout contact avec l'eau. Au contact de l'eau, la surface

affectée deviendra extrêmement glissante. Ne pas respirer les poussières. Eviter toute

formation de poussière.

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle. Éloigner les personnes qui ne sont pas

équipées d'une protection. Une fuite du produit implique un risque de glissade. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs ou le nuage pulvérisé.

Équipement de protection individuelle, voir section 8.

Procédures d'urgence : Restreindre l'accès à la zone de façon appropriée jusqu'à l'achèvement des opérations de

nettoyage. Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la section 8. Stopper ou réduire les fuites, à condition que cette opération ne présente aucun danger. Dans la mesure du possible, aérer la zone où s'est produit la fuite. Confier les tâches de nettoyage à du personnel qualifié. Ne pas toucher le matériel qui s'est répandu. Disposer

d'un équipement d'urgence à portée de main (en cas d'incendie, fuite, etc.).

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination du sol, des cours d'eau et des égouts. En cas de contamination, signaler immédiatement l'incident aux autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.

Procédés de nettoyage : Ramasser à la pelle, puis avec un balai et une pelle, en évitant de laisser des restes. Puis

éliminer les fines particules présentes dans la zone avec de l'eau à pression. S'assurer que ces opérations ont été réalisées correctement, car la zone concernée peut être très

glissante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

La section 8 contient des informations relatives aux équipements de protection individuelle les plus appropriés.

La section 13 contient des informations relatives à la gestion des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger

: Éviter la formation de poussière dans l'atmosphère. Si cela se produit, prévoir des systèmes de ventilation/extraction performants. Il est recommandé de manipuler le produit dans une zone bien aérée et de disposer d'une douche et d'un rince œil d'urgence à proximité.

Température de manipulation

Mesures d'hygiène

: 5 – 30 °C

: Appliquer les normes habituelles de bonnes pratiques et d'hygiène lors de la manipulation

de produits chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit frais, sec, aéré, à l'abri du soleil et à l'écart des sources de chaleur

ou d'ignition. Éviter les températures en dessous de 0 oC et au-dessus de 40 oC. Conserver le produit dans les récipients d'origine, bien fermés et à l'écart des matériaux incompetibles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques

incompatibles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Produits incompatibles : Comme norme générale, il est recommandé d'éviter le contact avec les réactifs chimiques

forts, tels que : acides et bases fortes, agents oxydants et réducteurs forts.

Température de stockage : 0-40 °C

Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de sources d'ignition.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour tous les usages connus jusqu'à présent, les recommandations de manipulation et de stockage sont celles indiquées dans les paragraphes secondaires antérieurs

09/06/2023 (Date de révision) FR (français) 3/10

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Hynat DW872

Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

VLA-ED (OEL TWA) [1]

10 mg/m³

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Utiliser des systèmes d'extraction localisée en cas d'atmosphères poussiéreuses. Le cas échéant, une bonne ventilation générale suffit.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire			
Type Champ d'application Caractéristiques Norme		Norme	
Lunettes de sécurité		avec protections latérales	EN 166

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter des vêtements de travail « standard ». En cas de contact prolongé ou de risque de projections de dissolutions de produit, porter des vêtements imperméables appropriés (tablier, combinaison, etc)

Protection des mains:

Porter des gants en latex ou en caoutchouc naturel

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Porter un masque (protection de la bouche, du nez et des yeux) équipé d'un filtre à particules

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter les fuites et les filtrations dans le sol. Éviter la contamination des cours d'eau et le déversement du produit dans les réseaux d'égouts.

Contrôle de l'exposition du consommateur:

Se laver les mains et n'importe quelle zone du corps exposées au produit avant de boire, manger, aller aux toilettes et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Autres informations:

Il est recommandé de toujours placer une douche et une douche oculaire (rince œil) dans la zone de manipulation du produit. Les travailleurs doivent être conscients de leur exposition aux produits utilisés sur leur lieu de travail, et ils doivent agir de forme responsable, pour éviter de contaminer d'autres zones. Ils doivent essayer d'adopter de bonnes habitudes en matière d'hygiène et consulter le responsable de l'entreprise en cas de doute ou pour se faire aider.

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide Couleur Blanc jaunâtre. Apparence Solide en flocons. Masse moléculaire Bas poids moléculaire. Odeur caractéristique. Seuil olfactif Pas disponible Point de fusion Pas disponible Point de congélation Pas disponible Point d'ébullition Pas disponible Inflammabilité Pas disponible Limites d'explosivité : Non applicable Limite inférieure d'explosivité (LIE) : Non applicable : Non applicable Limite supérieure d'explosivité (LSE) Point d'éclair : 400 - 450 °C

Température d'auto-inflammation : Non auto-inflammable
Température de décomposition : Pas disponible
pH : 7 – 9 (solution à 4%)
pH solution : Pas disponible
Viscosité, cinématique : Non applicable

Viscosité, dynamique : 300 – 1200 cP (solution à 4%)

Solubilité : Soluble dans l'eau. La concentration de la solution est limitée par la viscosité qui se

léveloppe.

: Pas disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Pas disponible Pression de vapeur : Pas disponible Pression de vapeur à 50 °C : Pas disponible : ≈ 0,3 g/cm³ Masse volumique : Pas disponible Densité relative : Non applicable Densité relative de vapeur à 20 °C : Pas disponible Taille d'une particule Distribution granulométrique : Pas disponible Forme de particule : Pas disponible Ratio d'aspect d'une particule : Pas disponible État d'agrégation des particules : Pas disponible État d'agglomération des particules : Pas disponible Surface spécifique d'une particule : Pas disponible

Empoussiérage des particules 9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit ne possède pas une réactivité dangereuse au-delà de ce qui est indiqué dans le paragraphe 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

10.4. Conditions à éviter

Aucune pour des raisons de sécurité. Suivre les recommandations indiquées dans le paragraphe 7 pour conserver les caractéristiques originelles du produit.

10.5. Matières incompatibles

Les oxydants forts peuvent provoquer des réactions exothermiques. Acides forts. Bases fortes. Comme norme générale, il est recommandé d'éviter le contact avec les réactifs chimiques forts, tels que : acides et bases fortes, agents oxydants et réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Les produits susceptibles de présenter une décomposition thermique (en cas d'incendie) sont indiqués dans le paragraphe 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Aucune donnée disponible.

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Indications complémentaires : Le produit n'est pas toxique, mais il s'agit d'un produit non alimentaire dont l'ingestion doit

être évitée

	cue cynec.
Hynat DW872	
DL50 orale rat 6600 mg/kg (données bibliographiques)	
DL50 cutanée rat	Aucune donnée disponible.
CL50 Inhalation - Rat	Non testé.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une légère irritation cutanée. Exposition : 300 μg intermittents pendant 72 h. pH: 7 – 9 (solution à 4%)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Aucune donnée disponible. pH: 7 – 9 (solution à 4%)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucune donnée disponible. Il n'est pas prévu que le produit soit sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Aucune donnée disponible. Le produit ne contient pas de composants dont la concentration

est égale ou supérieure à 0,1 % et qui se sont révélés mutagènes.

Cancérogénicité Classification A4 (non classé comme cancérogène pour l'homme) par l'ACGIH. Classé dans

le groupe 3 (ne peut être classé comme cancérogène pour l'homme) par le CIRC.

Toxicité pour la reproduction : Information non disponible. Le produit ne contient pas de composants dont la concentration

est égale ou supérieure à 0,1 % et qui se sont révélés toxiques pour la fonction de

reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

: Information non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Information non disponible

Danger par aspiration : Aucun danger pour la respiration n'est prévu dans des conditions normales d'utilisation.

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Aucune donnée disponible

11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

: Aucun symptôme n'est prévu si le produit est manipulé correctement, Aucun effet d'aucune sorte dérivé de l'exposition au produit n'est connu, D'après notre expérience et d'après l'information dont nous disposons, le produit ne présente aucun danger pour la santé s'il est manipulé correctement, en respectant les recommandations fournies.

Autres informations : Les voies d'exposition les plus probables sont par contact cutané et/ou oculaire.

09/06/2023 (Date de révision) FR (français) 6/10

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

(aiguë)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

(chronique)

: Aucune donnée disponible.

: Aucune donnée disponible.

(
Hynat DW872		
CL50 - Poisson [1]	Aucune donnée disponible.	
CE50 - Crustacés [1]	Aucune donnée disponible.	
CE50 72h - Algues [1]	Aucune donnée disponible.	

12.2. Persistance et dégradabilité

Hynat DW872	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable en fonction du degré de substitution de l'amidon (DS≤0.1) Études réalisées en milieu aquatique (ISO 14851 / OCDE 301 F) et en milieu terrestre, "Compost" (ISO 14855-1).
Demande biochimique en oxygène (DBO)	≈ 0,7 g O₂/g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	≈ 1,1 g O₂/g substance

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Hynat DW872	
Potentiel de bioaccumulation Aucun produit ne est prévu de bioaccumulation.	

12.4. Mobilité dans le sol

Hynat DW872	
Ecologie - sol	Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien

: Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes

: Ne pas laisser le produit pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface ou les égouts. Dommages à l'écosystème en raison de la modification du pH. Après neutralisation et dilution, aucune perte n'est attendue.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

: Si le produit doit être traité comme un déchet, l'utilisateur final devra le faire conformément aux réglementations européennes, nationales et locales applicables. Pour son élimination, utiliser uniquement des transporteurs et des centres de gestion agréés. Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé. L'utilisateur doit tenir compte de l'existence d'éventuelles réglementations nationales et locales à ce sujet.

Indications complémentaires

 Appliquer les mêmes précautions pendant la manipulation du déchet que celles recommandées dans les paragraphes 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

 N° ONU (ADR)
 : Non applicable

 N° ONU (IMDG)
 : Non applicable

 N° ONU (IATA)
 : Non applicable

 N° ONU (ADN)
 : Non applicable

 N° ONU (RID)
 : Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

MDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

BlmSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting : Aucun des composants n'est listé

giftige stoffen – Borstvoeding

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting : Aucun des composants n'est listé

giftige stoffen – Ontwikkeling

giftige stoffen - Vruchtbaarheid

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Date de révision	Modifié	
	Remplace la fiche	Modifié	
	Date d'émission	Modifié	
	Cancérogénicité - remarque	Modifié	
	Mutagénicité sur les cellules germinales - remarque	Modifié	
	Toxicité pour la reproduction - remarque	Modifié	
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée - remarque	Modifié	
	Corrosion cutanée/irritation cutanée - remarque	Modifié	

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) - remarque	Ajouté	
	Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) - remarque	Ajouté	
	Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	Ajouté	
2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Enlevé	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	
5.2	Danger d'explosion	Ajouté	
6.1	Mesures générales	Modifié	
9.1	Apparence	Modifié	
9.1	Odeur	Modifié	
9.1	Couleur	Modifié	
9.1	Point d'éclair	Ajouté	
10.5	Matières incompatibles	Modifié	
11.1	DL50 orale rat	Modifié	
11.1	ETA CLP (voie orale)	Ajouté	
12.2	Persistance et dégradabilité	Modifié	
12.2	Demande biochimique en oxygène (DBO)	Ajouté	
12.2	Demande chimique en oxygène (DCO)	Ajouté	
12.6	Autres effets néfastes	Modifié	

Autres informations

: La dernière version de la fiche de données de sécurité de ce produit peut être obtenue par le lien https://www.derypol.com/en/technical-documentation/.

Fiche de données de sécurité valable pour les régions

: DE;DK;ES;FI;FR;IT;NL;PL;PT;GB;RU;SE

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.